



Innov'Action → La Chambre d'agriculture de l'Ariège a participé au mois de juin à l'opération **Innov'Action**, qui met en avant les innovations technologiques dans les exploitations du département.

Technologie : les drones au service de l'agriculture

Dans le cadre d'**Innov'Action**, événement organisé par les Chambres d'agriculture de Midi-Pyrénées, Jérôme Sottana, céréalier aux Pujols, a présenté une technique de mise en place de trichogrammes par drone sur les plans de maïs. Reportage.

Sous une chaleur de plomb, près d'une cinquantaine de personnes est venue assister à une démonstration de traitement contre la pyrale via un drone. Une « révolution » pour le monde agricole. L'idée émerge dans l'esprit de Jérôme Sottana en 2013. « J'utilise cette technique de lutte biologique contre la pyrale depuis une dizaine d'années, explique le céréalier, également président du syndicat maïs semence de l'Ariège. Jusqu'alors, j'aposais les plaquettes de trichogrammes manuellement. » Une tâche qui mobilisait entre six et huit personnes pendant une demi-journée, pour un coût de revient de 10€/ha.

« À la différence de ce qui se fait actuellement, vous avez pensé le drone comme un outil qui agit et non qui observe. »

Pendant plusieurs mois, le céréalier travaille alors en collaboration avec Philippe Geny, co-fondateur de la start-up Drones and Co, basée à Mirepoix. Le concept : épandre des capsules de 1,5 g (soit 100 par hectare) de trichogrammes sur les plans de maïs, grâce aux drones.

Quatorze mois de travail

Dans un premier temps, les deux hommes se sont penchés sur le procédé technique. « Nous n'avons pas dormi toutes les nuits », plaisante Philippe Génny. « A la différence de ce qui se fait actuellement, vous avez pensé le drone comme un outil qui agit et non qui observe. » Une démarche qui s'est toutefois révélée compliquée. Pendant plusieurs mois, les essais et ajustements se multiplient. « Nous avons développé un logiciel de largage intégrant les données géographiques. Il nous a fallu concevoir cet outil en prenant compte des conditions météorologiques, des typologies territoriales... », poursuit Philippe Génny. Au total, la partie recherche et développement a nécessité 14 mois de travail. Désormais la technique est fonctionnelle. L'outil se déplace à une vitesse



moyenne de 7 mètres/seconde. La société propose une prestation de pose de 13€/ha, au dessus de 1000 ha traités. « A terme, nous aimerions vendre à l'exploitant agricole une offre comprenant le drone et la formation (la loi impose un brevet théorique de pilote ULM pour utiliser ces outils, nrdl), afin qu'il soit totalement autonome », se projette le chef d'entreprise. Un investissement estimé entre 15.000€ et 20.000€. Et de préciser : « la fabrication des drones est à 100% issus d'entreprises midi-pyrénéennes ». Outre la « sécurisation de [son] exploitation », Jérôme Sottana, voit en ce nouveau procédé un levier de réduction des charges. « Je suis sur une zone à forte

production de maïs. Les commandes pourraient donc être groupées, ce qui rend la technique moins chère. » Et de poursuivre : « Nous pouvons également imaginé utiliser ce dispositif pour la gestion de l'irrigation. »

« Nous ne voulons pas nous arrêter à ce stade »

La start-up ariégeoise l'a compris : l'agriculture de précision se veut un marché porteur, tant du côté des entreprises de semences que des agriculteurs. La société compte donc rester à la pointe sur ce secteur. « Nous pensons d'ores et déjà à utiliser le drone dans la lutte contre les chenilles processionnaires, une plaie qui amenuise le rendement des pinèdes », conclut Philippe Geny.

C.R.



Dans le processus de conception, la start-up Drone and Co s'est entourée d'experts des secteurs de l'aéronautique et de l'espace.



Photo DR

La réglementation française oblige les utilisateurs à détenir un brevet théorique de pilote ULM.



Zoom sur...

Une vision collective et innovante pour augmenter sa valeur ajoutée et préserver ses ressources

« **O**ptimisation de la valeur ajoutée ». A travers cet objectif, Jacques Hato et Marie-Françoise Tolosa, agriculteurs sur la commune de Raissac, ont développé les ateliers de leur exploitation et ont diversifié les sources de revenu. Pour partager cette expérience, agriculteurs, élus et grand public se sont retrouvés le samedi 13 juin pour cette deuxième édition de l'évènement Innov'Action. « *L'innovation n'est pas la vente directe. Nous ne faisons que reproduire le schéma utilisé par nos grands-parents. Les moyens de développement et de mise en oeuvre peuvent, par contre, avoir un caractère innovant* » précise Jacques Hato. Après une restructuration de leur exploitation suite à l'arrêt de la production laitière lors de leur installation, les deux associés ont cherché à augmenter la valeur ajoutée de leur production. « *Nous avons choisi de bien produire et de bien vendre. Nous avons arrêté la production de maigre au profit de nouveaux débouchés. La demande des consommateurs a été très importante suite à la crise de la vache folle. Aujourd'hui, nous avons un troupeau de 65 mères de races Limousine et Gasconne et produisons 5.000 volailles par an (poulets, canettes, pintades et oies ainsi que des chapons et pintades chaponnées pour les fêtes). Nous*



ne produisons pas de céréales et le foin est réalisé par une entreprise. Notre finalité est de bien vendre nos produits. La qualité des moyens de production représente un moyen mais pas une finalité. Sur une exploitation, les travaux de fenaison entraînent un coût moyen de 18,5 % du chiffre d'affaires. Sur notre exploitation, nous sommes à 4,4 %. « *Nous nous appuyons également beaucoup sur l'édition des bulletins fourrage.* » Grâce aux conseils apportés et à la lecture des sommes de températures, nous valorisons au mieux les surfaces en herbe.

Jacques et Marie-Françoise commercialisent directement leur production par la vente aux particuliers, en livraison ou à la ferme grâce à un magasin ouvert tous les samedis matin, mais aussi à quelques épicerie locales et depuis sa création, à la plateforme Terroirs Ariège Pyrénées.

Patrick Laffont, maire de la commune de Laroque-d'Olmes, a tenu à rappeler son attachement aux filières courtes et en particulier à la plate-forme. « *La commune est le deuxième client de la commune centrale. C'est pour nous une évidence de valoriser les produits de qualité au niveau local.* »

Installation de centrales photovoltaïques

En parallèle des productions dites agricoles, les associés du GAEC de Peychou ont tiré profit des ressources existantes en installant des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments d'élevage et en valorisant de façon professionnelle le bois présent sur l'exploitation. « *Grâce à l'accompagnement collectif proposé par la Chambre d'agriculture, quatre centrales photovoltaïques ont été installées sur les toitures de l'exploitation situées au sud pour une puissance totale de 243.68 kWc (2.000 m² de panneaux photovol-*

taïques) avec un tarif d'achat de 60,176 c€/kWh pour les deux centrales installées en 2009 et de 18,49 c€/kWh pour l'une (36 kWc) et 16.12 c€/kWh pour l'autre. En Ariège, 145 bâtiments ont ainsi été équipés pour un investissement global de plus de 27 millions d'euros.. »

Le bois, moyen de diversification

Les exploitants ont également bénéficié d'un accompagnement de la Chambre d'agriculture à travers un diagnostic-conseil forestier et un diagnostic-conseil coupes et travaux pour la forêt (60ha), d'un diagnostic-conseil agroforestier pour les haies, et de formations en sylviculture, fiscalité, exploitation et commercialisation. « *Grâce à cela, je commercialise aujourd'hui 200 stères de bois de chauffage chaque année et de nombreux projets sont en cours de réalisation pour l'année 2016 avec l'appui de l'association Bois Paysan : bois de paillage, filets d'allumes feu et des filets de bûches.* »

Grâce à cette vision collective des outils de développement et de commercialisation, Jacques Hato et Marie-Françoise Tolosa proposent toujours plus aux consommateurs, ce qui assure avant tout la vie économique de notre territoire ariégeois.

G.C.